



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
20 août 2021
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021

30 août-2 septembre, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Questions financières, budgétaires et administratives

**Plan de ressources intégré et projet de budget intégré
du Programme des Nations Unies pour le développement,
2022-2025**

Rapport de l'Administrateur

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport sur le plan de ressources intégré et projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2022-2025 ([DP/2021/29](#)). Lors de son examen du rapport, le Comité a obtenu un complément d'information et des éclaircissements, avant de recevoir des réponses écrites le 16 juillet 2021.



II. Plan de ressources intégré

Tableau 1

Plan de ressources intégré

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Estimations initiales pour 2018-2021	Estimations pour 2018-2021, actualisées au 30 juin 2021	Variation	Estimations pour 2022-2025	Variation entre les estimations pour 2022-2025 et les estimations initiales pour 2018-2021	Variation entre les estimations pour 2022-2025 et les estimations actualisées pour 2018-2021
Solde d'ouverture	4 285,1	4 285,1	0	4 796,7	511,6	511,6
<i>Recettes et ajustements</i>						
Contributions	20 909,0	19 703,1	(1 205,9)	21 632,0	1 928,9	1 929,0
Autres, dont remboursements et recouvrement des coûts	1 841,2	1 704,2	(137,0)	1 836,3	(4,9)	132,1
Total (estimations)	27 025,4	25 692,4	(1 333,0)	28 265,0	1 239,6	3 253,2
<i>Déduction faite du montant des dépenses réelles ou estimées</i>	24 027,6	20 895,8	(3 131,8)	24 149,0	1 214,0	3 353,2
Solde des ressources	3 007,8	4 796,7	1 788,9	4 116,0	1 108,2	(680,7)

2. Comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus, le plan de ressources intégré de la période 2022-2025, qui représente la totalité des ressources de l'ensemble des activités du PNUD, s'élève à 28 265 000 000 dollars, en augmentation de 2 572 600 000 dollars (10 %) par rapport à l'estimation actualisée de 25 692 400 000 dollars pour 2018-2021 (voir aussi DP/2021/29, sections A et B, et annexe I, figures 1a et 1b). **Le Comité consultatif estime que la présentation du plan de ressources intégré devrait inclure l'évolution des dépenses (réelles et projetées), par objet ou catégorie de dépenses, par rapport aux estimations prévisionnelles, ainsi qu'une justification des besoins en ressources projetés, et espère que l'Administrateur du PNUD présentera ces informations dans les prochains projets de budget, afin de permettre d'en faire un examen plus efficace et plus transparent. Le Comité demande à l'Administrateur de veiller à inclure systématiquement des versions actualisées du tableau 1 ci-dessus, suivant le même format, dans tous les rapports à venir sur le plan de ressources intégré et projet de budget intégré, ainsi que dans tous les rapports futurs à mi-parcours. Le Comité demande, en outre, que des tableaux similaires, présentant les ressources en bref, sous forme synoptique, soient inclus systématiquement dans tous les rapports à venir (pas en annexe) concernant : a) le budget intégré (ressources ordinaires) ; b) la composante institutionnelle du budget intégré (voir aussi par. 9 plus bas).**

3. Comme également indiqué dans le document budgétaire, ainsi que dans le tableau 1 ci-dessus, les prévisions de contributions par les donateurs sont estimées à 21 632 000 000 dollars, dont 3 060 000 000 dollars de ressources ordinaires et 18 572 000 000 dollars d'autres ressources, soit une augmentation de 1 928 900 000 dollars ou une augmentation annualisée de 2,7 % par rapport aux dernières prévisions de contributions pour 2021. Les dépenses totales devraient atteindre 24 149 000 000 dollars, soit une augmentation de 3 253 200 000 dollars ou une augmentation annualisée de 3,9 % par rapport aux dernières prévisions de dépenses pour 2021.

4. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau présentant des informations sur les plans stratégiques quadriennaux pour 2014-2017 et 2018-2021 comme suit :

Tableau 2
Plans stratégiques quadriennaux pour 2014-2017 et 2018-2021

(En millions de dollars des États-Unis)

	2014-2017 (prévisions DP/2013/41)				2014-2017 (estimations DP/2017/39)			
	Ressources ordinaires (non préaffectées)	Autres	Recouvrement des coûts	Total	Ressources ordinaires (non préaffectées)	Autres	Recouvrement des coûts	Total
Contributions	3 600,0	15 759,0	–	19 359,0	2 715,2	15 562,3	–	18 277,5
Dépenses institutionnelles	1 510,4	–	1 469,3	2 969,7	1 167,2	–	1 635,0	2 802,2
Dépenses au titre des programmes	2 240,4	17 421,6	–	19 662,0	1 738,3	15 649,3	–	17 387,5
	2018-2021 (prévisions DP/2017/39)				2018-2021 (estimations DP/2021/29)			
	Ressources ordinaires (non préaffectées)	Autres	Recouvrement des coûts	Total	Ressources ordinaires (non préaffectées)	Autres	Recouvrement des coûts	Total
Contributions	2 710,0	18 199,0	–	20 909,0	2 633,3	17 069,8	–	19 703,1
Dépenses institutionnelles	1 093,9	–	1 634,4	2 728,3	995,1	–	1 428,9	2 421,1
Dépenses au titre des programmes	1 793,0	19 506,3	–	21 299,3	1 761,3	16 710,2	–	18 471,7

5. En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que le PNUD dépend intégralement de contributions volontaires d'États Membres, d'organisations multilatérales, du secteur privé et d'autres sources, sous la forme de ressources ordinaires (ressources de base) et de contributions préaffectées à un thème, un programme ou un projet spécifique. Le document budgétaire intégré constitue un complément indispensable du plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, en application du cadre conceptuel harmonisé arrêté dans le contexte de la feuille de route pour un budget intégré commune au PNUD, au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). En outre, l'approche du budget quadriennal, entérinée par le Conseil d'administration dans sa décision [2012/27](#), constitue une méthode plus efficace et efficiente en ceci que la concordance globale entre cadres de planification et de ressources est examinée par le Conseil d'administration simultanément, contrairement à la pratique antérieure dans laquelle le Conseil examinait séparément des dispositifs programmatiques quadriennaux et des budgets institutionnels biennaux à des moments différents. **Le Comité consultatif note que les prévisions de contributions ont été surestimées pour les périodes 2014-2017 et 2018-2021 et que les contributions effectivement reçues ont été nettement moins élevées. Le Comité demande une fois encore plus de réalisme dans les hypothèses budgétaires du PNUD. Le Comité encourage le PNUD à continuer de renforcer ses activités de collecte de fonds en vue d'élargir et d'approfondir sa base de donateurs et à fournir des informations détaillées sur son plan stratégique quadriennal lors du prochain examen à mi-parcours (voir aussi [DP/2017/40](#), par. 3).**

III. Budget intégré (ressources ordinaires) pour la période 2022-2025

6. On trouve dans le chapitre V et le tableau 1a du document budgétaire une présentation du budget intégré, qui représente les ressources ordinaires destinées au financement des composantes programmatique et institutionnelle pour la période 2022-2025. Le montant estimatif total du budget intégré est de 3 410 400 000 dollars, en baisse de 28,4 % par rapport aux estimations actualisées de 2 655 300 000 dollars pour 2018-2021. Il comprend : a) 2 197 600 000 dollars pour la composante programmatique ; b) 1 043 800 000 dollars pour la composante institutionnelle.

A. Composante institutionnelle du budget intégré

7. Une présentation de la composante institutionnelle du budget intégré est fournie dans la section V.C et le tableau 1a du document de budget. Le montant estimatif de la composante institutionnelle est de 1 193 800 000 dollars, comprenant 1 043 800 000 dollars de ressources ordinaires et 150 000 000 dollars d'autres ressources. Ce montant est en baisse de 19,7 % par rapport à l'estimation actualisée de 995 100 000 dollars pour 2018-2021. Les allocations au sein de la composante institutionnelle sont telles que suit :

- a) 687,4 millions de dollars pour les activités de gestion récurrentes ;
- b) 48 millions de dollars pour les activités de gestion non récurrentes ;
- c) 89,7 millions pour les activités indépendantes de contrôle et d'assurance ;
- d) 179,0 millions de dollars pour les charges relatives à l'efficacité du développement ;
- e) 179,0 millions de dollars pour l'efficacité du développement ;
- f) 132,7 millions de dollars pour l'appui opérationnel et administratif aux projets du programme ; et
- g) 57,0 millions de dollars pour les activités entreprises à des fins spéciales (10,1 millions de dollars pour le Fonds d'équipement des Nations Unies et 46,9 millions de dollars pour le programme des Volontaires des Nations Unies).

De plus, conformément à la pratique antérieure, le PNUD demande l'autorisation exceptionnelle de décaisser jusqu'à 30 millions de dollars de ressources ordinaires pour des mesures de sécurité, dont l'utilisation serait limitée aux nouveaux mandats de sécurité.

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau comparatif présentant les dépenses réelles et projetées de 2018 à 2021, comme suit :

Tableau 3
Dépenses réelles et projetées de 2018 à 2021

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2018 (dépenses effectives)</i>	<i>2019 (dépenses effectives)</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>Prévisions pour 2021</i>
Postes	195,5	194,5	186,4	190,8
Autres dépenses de personnel	0,4	0,3	,2	0,2
Consultants	5,2	6,2	8,3	8,5

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2018 (dépenses effectives)</i>	<i>2019 (dépenses effectives)</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>Prévisions pour 2021</i>
Voyages	5,9	6,9	1,9	1,9
Frais de fonctionnement	33,1	28,1	28,9	29,6
Mobilier et matériel	1,6	4,7	4,5	4,6
Remboursements et contributions	0,7	4,4	6,9	7,1
				–
Fonds pour investissements stratégiques	4,4	7,0	5,5	11,2
		–		
Total des dépenses	246,7	252,0	242,5	253,9

9. Le Comité consultatif note que l'évolution des ressources, accompagnée d'explications des chiffres estimés et réels, devrait être présentée sous un format adapté, afin de permettre une analyse des écarts relatifs aux dépenses, et souligne que les différents tableaux présentés dans le rapport budgétaire et ses annexes ne semblent ni cohérents ni complets, et ne paraissent pas viser à garantir la transparence et la clarté des ressources globales. Le Comité demande à nouveau que soient développés tant le texte que les tableaux relatifs aux propositions, notamment le tableau 4b du document budgétaire, de manière à inclure les informations détaillées suivantes : a) le détail des dépenses ; b) une analyse des écarts entre la prévision et l'exécution, avec indication des pourcentages ; c) des plans et tableaux détaillés des effectifs ; d) des renseignements sur les principaux postes de dépenses. Le Comité espère que les informations précitées seront présentées dans tous les projets de budget à venir, à commencer par le prochain examen à mi-parcours. Le Comité réitère que le PNUD doit faire preuve de réalisme dans ses hypothèses budgétaires à l'avenir, afin de maintenir les variations au minimum (voir aussi DP/2017/40, par. 7 et 8).

B. Recouvrement des coûts

10. Comme indiqué à la section VI du rapport budgétaire, les recettes de recouvrement des coûts concernent : a) les frais des services généraux de gestion sur les ressources gouvernementales bilatérales, multilatérales et des gouvernements des pays de programme ; b) d'autres recettes liées au recouvrement des coûts pour les services directs fournis aux organisations des Nations Unies. Comme également indiqué dans le tableau 1 plus haut, le recouvrement des coûts s'élèverait pour la période 2022-2025 à 1 836 300 000 dollars, soit une augmentation de 132 100 000 dollars par rapport à l'estimation actualisée pour 2018-2021.

11. Comme indiqué dans le rapport budgétaire, conformément aux décisions du Conseil d'administration et aux règles et règlements financiers du PNUD, le PNUD applique des taux de recouvrement des coûts différenciés. Le taux moyen effectif de recouvrement des coûts au cours de la période 2018-2020 a varié entre 6,2 et 6,4 %. Le taux moyen effectif de recouvrement des coûts pour la période 2022-2025 devrait se situer au milieu de cette fourchette, c'est-à-dire à 6,3 %, et devrait produire des recettes de recouvrement des coûts indirects de 1,1 milliard de dollars au cours de cette période (voir aussi par. 20 plus bas).

12. En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP ne couvre pas l'UNICEF et l'ONU-Femmes, ces deux organismes ayant leurs propres Conseils d'administration. Ayant demandé des

précisions, le Comité a reçu les taux approuvés pour le PNUD et le FNUAP conformément à la décision 2020/12 du Conseil d'administration, le document de politique générale sur la politique commune de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1) et les taux applicables à l'ONU-Femmes et à l'UNICEF comme suit :

Tableau 4

Taux de recouvrement des coûts approuvés pour le PNUD, le FNUAP, l'ONU-Femmes et l'UNICEF

Aperçu des taux de recouvrement des coûts différenciés, par organisme

Type de contribution	PNUD	FNUAP	ONU-Femmes	UNICEF
Contributions non thématiques	8 %	8 %	8 %	8 %
Contributions thématiques	7 %	7 %	7 %	7 %
Divers accords-cadres (accords interinstitutions officiels en vigueur)	Sur la base de l'accord-cadre respectif			
Contributions des comités nationaux et des pays de programme (secteur privé)	5 % ^a	Taux non préférentiel		5 %
Participation des gouvernements aux coûts des programmes	Minimum de 3 %	5 %	5 %	5 %
Contributions Sud-Sud	3 %-5 %	5 %	5 %	5 %

^a Les comités nationaux sont des organisations non gouvernementales indépendantes, propres à l'UNICEF, qui mobilisent des ressources et militent pour le compte du Fonds. Le taux de 5 % n'est applicable qu'aux contributions thématiques mobilisées par les comités nationaux.

^b Pour le PNUD, le taux de 5 % concerne les contributions des particuliers.

^c Le FNUAP et ONU-Femmes appliquent le taux considéré tant aux contributions du secteur public qu'à celles du secteur privé. Pour ONU-Femmes, cela comprend également les fonds mobilisés par les comités nationaux au nom de l'entité.

Abréviations : PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

13. **Le Comité consultatif rappelle ses précédents commentaires sur les écarts de taux de recouvrement des coûts entre le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et l'ONU-Femmes, en particulier en ce qui concerne les comités nationaux et les pays de programme. Le Comité estime qu'une approche cohérente du recouvrement des coûts est nécessaire pour tous les fonds et programmes, et que les taux ne devraient pas différer d'un fonds ou un programme à l'autre lorsque le pays où ils sont exécutés est le même. Le Comité réitère que conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le financement de toutes les dépenses non liées aux programmes repose sur le principe du recouvrement intégral des coûts, proportionnellement à l'aide des ressources de base et des fonds extrabudgétaires, et qu'un point sur la concordance de la méthodologie de recouvrement des coûts avec la résolution 67/226 et les résultats de l'évaluation indépendante externe impliquant le PNUD, le FNUAP l'UNICEF et l'ONU-Femmes, sera présenté au Conseil d'administration ainsi que dans le prochain rapport budgétaire (voir aussi DP/2017/40, par. 13 à 18). En outre, le Comité estime que l'harmonisation de la méthodologie de recouvrement des coûts entre**

le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et l'ONU-Femmes devrait être coordonnée par les Conseils d'administration concernés sous les auspices du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

C. Effectifs

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau présentant l'ensemble des effectifs du PNUD qui montre, au 31 juillet 2021, une occupation des postes telle que suit, pour un total de 20 697 personnes : a) 7 605 membres du personnel recrutés sur le plan national et le plan international ; b) 10 473 personnes employées dans le cadre de contrats de service ; c) 2 154 Volontaire des Nations Unies ; d) 268 stagiaires ; e) 197 personnes employées aux termes de conventions de services (voir annexe au présent rapport). **Le Comité consultatif demande que le tableau précité soit présenté dans les futurs rapports budgétaires, en commençant par le prochain examen à mi-parcours, et qu'ils comportent une colonne présentant des données comparatives.**

15. La section D du rapport budgétaire indique que comme par le passé, le budget intégré pour 2022-2025 comprend une stratégie de financement des dépenses de personnel de niveau P-5 et en dessous, d'une manière qui correspond plus précisément au cadre de résultats. Le nombre de postes de niveau D-1 et au-dessus resterait inférieur à celui du budget intégré approuvé pour 2018-2021, comme également indiqué dans le tableau 4d de l'annexe I au rapport budgétaire, pour un total de 234 postes (258 en 2018-2021) comme suit : a) 10 postes de Secrétaire général adjoint et de Sous-secrétaire général (sans changement par rapport à 2018-2021) ; b) 59 postes D-2 (71 postes D-2 en 2018-2021) ; c) 164 postes D-1 (177 postes D-1 en 2018-2021).

16. En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif qu'entre 2012 et 2021, le nombre de membres du personnel du PNUD recruté sur le plan national et le plan international a baissé de 8 088 à 7 611, tandis que le nombre de personnes employées dans le cadre de contrats de service a augmenté de 8 695 à 10 473 et le nombre de Volontaire des Nations Unies est passé de 1 149 à 2 154 comme suit :

Tableau 5
Évolution de l'occupation des postes, de 2012 à 2021

<i>Année</i>	<i>Fonctionnaires</i>	<i>Contrat de service</i>	<i>Volontaire des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
2012	8 088	8 695	1 149	17 932
2013	7 904	8 618	1 135	17 657
2014	7 597	9 755	1 194	18 546
2015	7 506	9 546	1 290	18 342
2016	7 341	9 234	1 239	17 814
2017	7 339	9 287	1 318	17 944
2018	7 173	9 458	1 496	18 127
2019	7 163	9 638	1 891	18 692
2020	7 730	10 135	2 284	20 329
2021	7 611	10 473	2 154	20 238

17. En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que les contrats de service sont utilisés pour la passation de marchés de services visant à réaliser des tâches selon une durée limitée et par un personnel n'ayant pas le statut de

fonctionnaire dans le but d'obtenir des résultats précis et quantifiables, qui doivent être clairement identifiés dans le contrat et directement liés au paiement. Il a en outre été indiqué au Comité que le PNUD est en passe de remplacer la modalité de contrat de service. **Le Comité consultatif rappelle ses précédents commentaires relatifs au pourcentage élevé de non-fonctionnaires travaillant pour le PNUD et que des efforts devraient être consentis pour réduire le recours à ce type d'agents (voir DP/2017/40, par. 11).** Le Comité se dit préoccupé du fait que le remplacement de la modalité de contrat de service n'ait été que brièvement évoqué dans les informations complémentaires qui lui ont été fournies, et qu'aucun détail n'ait été fourni dans le rapport de l'Administrateur sur les implications possibles de cette nouvelle approche. Le Comité estime que tout remplacement de la modalité de contrat de service constituerait un changement structurel fondamental des modalités d'occupation des postes du PNUD, nécessitant l'approbation du Conseil d'administration. Le Comité recommande donc que l'Administrateur soumette à l'approbation du Conseil d'administration, au moment où celui-ci examinera le présent rapport au cours de la deuxième session ordinaire de 2021, une analyse et une justification détaillées de la proposition de remplacement de la modalité de contrat de service. En outre, le Comité consultatif demande que les informations détaillées connexes soient présentées dans le prochain rapport à mi-parcours, pour examen par le Comité.

D. Questions diverses

Système de coordinateur résident

18. Comme indiqué au paragraphe 28 du rapport budgétaire, le plan de ressources intégré pour 2022-2025 comprend 48 millions de dollars pour les activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies. Suite à la réforme du système de coordinateur résident des Nations Unies en 2019, le montant alloué pour 2022-2025 se rapporte exclusivement à la contribution du PNUD au système de coordinateur résident. En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que des fonctionnaires du PNUD étaient détachés auprès du Secrétariat avec le statut de coordinateurs résidents pendant la mise en place du système à compter du 1er janvier 2019 et que le PNUD ne les a pas remplacés mais a pourvu les nouveaux postes par appel à candidatures. Le Comité a en outre été informé du fait que le PNUD a été le principal fournisseur de services opérationnels au système de coordinateur résident, y compris en matière de ressources humaines, de finance, d'achats, de fonctionnement général et de services administratifs. En 2019, le PNUD administrait 204 millions de dollars de ressources du Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées des Nations Unies et, en 2020, après la transition de la gestion des contrats des coordinateurs résidents, le PNUD administrait un budget correspondant de 131 millions de dollars. Le Comité a également été informé qu'il semble exister des chevauchements ou duplications des fonctions du système de coordinateur résident et de celles du PNUD. Le Comité a également été informé de l'existence actuelle de 120 cas de locaux partagés entre représentants du PNUD et coordinateurs résidents. **Le Comité consultatif rappelle son commentaire dans le contexte de son dernier rapport sur l'examen à mi-parcours de la période 20/18-2021, selon lequel l'effectif des représentants pays du programme sera étroitement surveillé et qu'une mise à jour à ce sujet sera présentée dans le prochain rapport budgétaire. Le Comité espère que les informations qui précèdent, ainsi que des informations relatives à tout gain d'efficacité du fait du partage des locaux, seront fournies au Conseil d'administration au moment de l'examen du présent rapport.**

19. En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que le rapport 2019-2020 sur l'efficacité a été finalisé et que ses principaux résultats ont été incorporés au rapport du Secrétaire général sur l'examen du fonctionnement du système des coordonnateurs résidents. Selon le rapport, les gains annuels d'efficacité du système des Nations Unies ont augmenté de 57 % entre 2019 et 2020, à 101 millions de dollars, soit 32 % des gains d'efficacité estimés à 310 millions de dollars d'ici à 2020. L'Équipe spéciale chargée de l'établissement de rapports sur l'efficacité doit commencer à se réunir pour identifier une méthodologie commune et le champ des données à utiliser pour le rapport 2021.

20. En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que le PNUD a systématiquement soutenu, par l'apport de ressources et son expertise, des initiatives liées au Groupe des innovations institutionnelles. Le PNUD a élaboré et lancé la plateforme en ligne sur la Stratégie relative aux activités d'appui (BOS), conçue comme une contribution à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et a détaché un fonctionnaire de niveau D1 auprès de l'équipe de projet du Groupe des innovations institutionnelles et un fonctionnaire pour rejoindre le groupe d'appui interorganisations auprès du Bureau de la coordination des activités de développement pour le déploiement des services d'appui communs. Le PNUD a participé activement au groupe de référence du Groupe des innovations institutionnelles et à diverses équipes spéciales (notamment sur la Stratégie relative aux activités d'appui/services d'appui communs, le partage des locaux, les rapports sur l'efficacité, etc.) et contribue activement aux principaux débats et documents issus du Groupe des innovations institutionnelles. Les progrès enregistrés à ce jour pour les différentes initiatives engagées dans le cadre du Groupe des innovations institutionnelles et des contributions du PNUD sont tels que suit :

a) **Stratégie relative aux activités d'appui.** La version 2.0 de la Stratégie relative aux activités d'appui (BOS 2.0) est pratiquement achevée, puisqu'elle a été menée à son terme par 129 pays sur 131. Le PNUD a largement contribué à ces progrès en encadrant les travaux de développement de la plateforme BOS 2.0 de 55 pays. Le PNUD a développé et maintient à ce jour une plateforme numérique BOS dédiée contribuant à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et qui a permis de réduire le délai de développement de la Stratégie relative aux activités d'appui par les bureaux de pays de six mois en moyenne à huit semaines. En tant que principal prestataire de services nécessitant une présence sur place fournissant 1 346 services dans le monde entier dans le cadre de la Stratégie relative aux activités d'appui, le PNUD accordera la priorité, dans la prochaine étape de son développement, au soutien à la mise en œuvre et l'utilisation par ses bureaux de pays des services communs convenus dans le cadre de la Stratégie. Le PNUD a contribué à la promotion de sa mise en œuvre en partageant ses meilleures pratiques en matière d'énergie verte et de mobilité commune en tant que services communs à impact élevé via le réseau du Bureau de la coordination des activités de développement au sein du système des Nations Unies ;

b) **Services d'appui communs.** Sur les 30 pays ciblés pour 2021, sept (le Brésil, le Kenya, le Koweït, la République-Unie de Tanzanie, la Serbie, le Soudan et le Viet Nam) figurent dans le plan de déploiement de phase 2, la Serbie devant devenir le premier pays à avoir des services d'appui communs en place et opérationnels. Le PNUD a contacté tous les bureaux de pays inclus dans la phase 1 afin de mieux comprendre leurs besoins et préoccupations. Le PNUD soutient activement les activités de déploiement menées par le bureau de pays de Serbie, notamment par la mise en forme de l'étude de faisabilité des services d'appui communs, la sélection du personnel et la structure de gouvernance. En dehors de l'appui au déploiement qu'il fournit, le PNUD dirige une équipe juridique spéciale et élabore le mémorandum d'accord et l'accord de prestation de services relatifs aux services d'appui communs ;

c) **Partage des locaux.** À l'heure actuelle, 23 % du total des locaux des Nations Unies sont des locaux partagés, accueillant 45 % du personnel des Nations Unies et représentant 54 % des bureaux des Nations Unies. Le PNUD partage avec d'autres organismes des Nations Unies 79 % de l'ensemble de ses locaux se prêtant à un tel partage et gère 72 % de ces locaux. Le Bureau de la coordination des activités de développement élabore actuellement une proposition de fonds de roulement autorenewable pour l'établissement de locaux communs ;

d) **Principes porteurs (reconnaissance mutuelle, satisfaction du client, établissement des coûts et des prix).** Le PNUD a été l'une des premières entités à signer des accords sur les trois principes.

21. Le Comité consultatif prend note des efforts du PNUD et des progrès effectués au sein du Groupe des innovations institutionnelles, et espère que des informations détaillées, notamment en matière d'économies et de gains d'efficacité quantifiables, seront incluses dans les projets de budgets à venir.

Innovation, numérisation, financement du développement et partenariat, et investissements dans le modèle de fonctionnement

22. En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que le PNUD investit dans les capacités et les approches à même d'accroître les effets sur le développement, et qu'il aide les pays à cultiver et à appliquer ces catalyseurs, tout en les intégrant dans ses propres méthodes de travail, en mettant l'accent sur l'innovation stratégique, la numérisation, le financement du développement, les partenariats et une approche plus réactive et davantage axée sur l'anticipation.

Suite donnée aux recommandations du Comité consultatif

23. En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que le PNUD estime que toutes les recommandations récentes du Comité ont été suivies. Toutefois, en ce qui concerne la recommandation faite au PNUD de préciser clairement les critères permettant de déterminer les pays auxquels le taux de recouvrement de 8 % ne s'applique pas et de limiter les exceptions autant que possible (DP/2017/40 par. 15), le Comité estime que ces informations n'ont pas été fournies dans le présent rapport budgétaire et qu'en conséquence, la recommandation est considérée comme restant à appliquer. **Le Comité consultatif espère que toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront appliquées dès que possible et qu'il en sera rendu compte dans le prochain rapport à mi-parcours.** Le Comité demande à l'Administrateur du PNUD de présenter également un point à ce sujet dans le contexte de l'examen par le Comité, au cours du quatrième trimestre 2021, du **rapport financier et des états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2020 et du rapport correspondant du Comité des commissaires aux comptes (A/76/5/Add.1).**

Annexe

Occupation des postes de toutes les catégories du personnel du PNUD au 31 juillet 2021

<i>Effectif</i>	<i>Classification DS</i>		<i>Total</i>
	<i>Par type/catégorie d'emp.</i>	<i>Siège</i>	
Fonctionnaire	1 370	6 235	7 605
IP	919	1 675	2 594
ADM	1		1
ASG	9		9
D2	21	37	58
D1	58	109	167
P7	3	2	5
P6	17	11	28
P5	148	370	518
P4	282	575	857
P3	241	397	638
P2	131	169	300
P1	7	5	12
USG	1		1
NO	2	1 641	1 643
NOE		1	1
NOD		48	48
NOC		416	416
NOB		901	901
NOA	2	275	277
GS	449	2 919	3 368
G7	181	516	697
G6	207	1 006	1 213
G5	39	631	670
G4	10	193	203
G3	12	302	314
G2		260	260
G1		10	10
GNX		1	1
Contrat de services	35	10 438	10 473
SC	35	10 438	10 473
SB1	5	1 604	1 609
SB2	7	1 667	1 674
SB3	16	3 603	3 619
SB4	6	2 865	2 871
SB5	1	698	699
		1	1

<i>Effectif</i>	<i>Classification DS</i>		<i>Total</i>
	<i>Par type/catégorie d'emp.</i>	<i>Siège</i>	
Volontaire des Nations Unies	21	2 133	2 154
VNU	21	2 133	2 154
CE		2	2
CF		391	391
GP	21	1730	1751
CP		7	7
CV		3	3
Programme de stages		268	268
Stagiaires		268	268
IN		268	268
Convention de services	94	103	197
IPSA	94	81	175
IB	94	81	175
NPSA		22	22
NB2		9	9
NB5		3	3
NB4		6	6
NB1		1	1
NB3		3	3
Total	1 520	19 177	20 697